

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISEARRONDISSEMENT DE
PONTOISECANTON DE
VAUREAL**PROCES-VERBAL****DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE HODENT****DU 02 NOVEMBRE 2020****Séance du 02 novembre 2020****Date de convocation :****Nombre de conseillers**

27 octobre 2020

- En exercice : 11

- Présents : 9

Date d'affichage :

- Votants : 11

27 octobre 2020

- Absents : 2

- Exclus : 0

L'an deux mil dix-vingt, le 12 octobre à 19h15,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, sous la présidence de Monsieur Eric Breton, Maire, dans la salle d'activités communale, afin de respecter les mesures de distance exigée dans le cadre de la crise sanitaire du Covid19.

Etaient présents : Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Eric Breton, Cédric Chiepperin, Nelly Claes, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Sébastien Valorz,

Etaient absents excusés : Fabien Copin (pouvoir donné à Sébastien Valorz), Chloé Journe (pouvoir donné à Eric Breton),

Patrice Bonnet a été nommé secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**1) Délibération 2020-60 : Voirie rue de la Clé des Champs : choix des séparations physiques piétons / zone de stationnement**

Le Maire présente la dernière version du projet de voirie de la rue de la Clé des Champs. Cette version nécessite une séparation entre l'espace voirie et l'espace piétons. Ces différentes options et quelques modifications techniques ont été soumises aux sociétés ayant répondu au projet initial, dans le cadre d'un 2^{ème} tour de négociation.

L'objet de cette délibération est de choisir entre des potelets, des bornes en fonte, des bordures de défense scellées pour réaliser cette séparation.

Les bornes en fonte sont écartées au regard de leur prix élevé. Les potelets ont l'avantage d'être plus esthétiques et plus visibles, mais, ils ont l'inconvénient d'être plus fragiles en cas de choc.

Les bordures de défense scellées ont pour avantage leur solidité, et pour inconvénient, leur manque de visibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (2 contre : Pascaline Legrand et Patrice Bonnet qui auraient opté pour les bordures de défense scellées), décide de retenir les potelets.

2) Délibération 2020-61 : Gestion de l'assainissement : engagement de l'option 2 pour l'assistance au recrutement du support technique et ce l'option 3 pour l'accompagnement d'un plan pluriannuel d'investissement

Le Maire rappelle que, dans le marché d'assistance au choix du mode de gestion de l'assainissement communal, il est proposé 3 tranches optionnelles. Il est proposé de retenir l'option n°2 (assistance à la passation d'un marché public de prestation de services) pour la mise en œuvre du mode de gestion retenu le 12 octobre 2020. Coût de cette option : 6 875 euros HT.

Il est également proposé de retenir l'option n°3 qui est l'assistance pour la mise en œuvre d'un programme de travaux afin de démarrer les actions d'investissement définies dans l'étude initiale. Coût de cette option : 4 965 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'accepter ces propositions et autorise le Maire à engager les tranches optionnelles 2 et 3.

3) Délibération 2020-62 : Choix du fournisseur de la fibre optique pour l'école de Hodent

Dans le cadre de l'utilisation des outils numériques à l'école de Hodent, la commune s'est engagée à garantir un débit internet suffisant. M. Chiepperin présente les différentes offres pour l'installation de la fibre optique à l'école.

La démarche consiste à prendre contact avec Val d'Oise Fibre, et les opérateurs font leurs propositions. Il en ressort que l'offre Orange est la plus intéressante. Pour 1^{ère} année, l'abonnement est à 47 euros HT par mois, puis 52 euros HT à partir de la 2^{ème} année. Les appels sur les portables et fixes sont inclus dans l'abonnement et le numéro de téléphone reste inchangé. Engagement d'intervention sous 48h en cas de panne. La pose de la fibre est offerte.

M. le Maire propose de réaménager l'emplacement de la box.

M. le Maire propose de retenir cette offre Orange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'accepter cette proposition et autorise le Maire à engager les démarches.

4) Délibération 2020-63 : Choix du fournisseur d'alerte / infos administrés

Le Maire présente les propositions des sociétés Iliwap et Panneapocket relatives à une diffusion d'informations communales par le biais d'applications gratuites à télécharger.

Selon les offres et les options, le coût est de 150 euros à 228 euros TTC par an.

Iliwap se présente sous la forme de sms et de fils de discussion, Panneapocket se présente comme un panneau d'affichage municipal.

Le conseil a un avis partagé sur la présentation de ces applications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide de laisser au Maire le choix du fournisseur, en fonction de la facilité de gestion de chaque outil et l'autorise à signer le contrat retenu.

5) Questions diverses

a) Un point est fait par les membres des différentes commissions intercommunales : sureté, finances, environnement, séniors, ...

b) Le Maire demande à réfléchir sur l'utilisation des deux carrés de potager à l'école puisqu'ils ne sont plus utilisés (à supprimer ? à fleurir ?...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Maire, Eric Breton